

Compte rendu du CEVU

15 mars 2013

Présents ou représentés :

Collège A : Mme Claudine Mélan, Mme Karine Duvignau, M. Jacques Lajarrige, Mme Christine Mias (procuration à Mme Myriam de Léonardis jusqu'à de 9h 30, puis à M. Enrique Fraga), Mme Myriam de Léonardis (procuration à M. Enrique Fraga à partir de 9h 30), M. Philippe Canguilhem (procuration à M. Sébastien Rayssac).

Collège B : M. Patrice Bouyssières, M. Jean-François Camps (procuration à Mme Françoise Duprat), M. Christian Valade (procuration à M. Patrice Bouyssières), Mme Anne Rohr, M. François Grèzes-Rueff, M. Sébastien Rayssac, Mme Anne Égéa, M. Enrique Fraga.

Collège IATOS : Mme Sandra Cassagnaud, M. Michel Chandelier, Mme Françoise Duprat, Mme Sophie Gosselin.

Collège Étudiants : Marc Wroblewski (procuration à Mme Françoise Duprat).

Collège des Personnalités extérieures : Mme Élodie Tesson, M. Michel Montagne (procuration à M. Patrice Bouyssières).

Invités : M. Alain Cozic, Mme Hélène Ricaud-Droisy, M. Christian Mange, Mme Céline Vaguer, Mme Dominique Auvergne, M. Laurent Matuszewski, Mme Anne Hébraud, M. Pierre Largy, Mme Christine Vergnolle-Mainar, Mme Anne-Claire Rattat, M. François Maiple, M. Philippe Veyrunes, M. Thierry Henocq, Mme Annie Courseille.

Excusé : M. Fabrice Reneaud.

Attachée de direction : Mme Valérie Sanchou.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Estrade.

Informations du Vice-président

➤ Représentation du CEVU UTM :

- Conseil d'École IUFM le 21 février 2013
- Conseil de la Formation Continue le 22 février 2013

1. Validation du compte rendu du CEVU du 15 février 2013

Pas de remarque.

« *Le CEVU approuve-t-il le compte rendu du CEVU du 15 février 2013 ?* »

Votants : 18

Pour : 18

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur le compte rendu du CEVU du 15 février 2013. Le quorum n'étant pas atteint, ce vote est présenté à titre informatif.

2. ESPE

➤ Contribution à la réflexion sur les ESPE et les Masters MEF : discussion

Différents documents de travail ont été transmis par la VP déléguée de la Commission FOI et des contributions de l'UFM, des UFR HAA, LLCE, LPM, et des Départements Histoire, Arts plastiques, DEMA, Sciences de l'éducation et de la formation, Mathématiques, Géographie. L'UFR SES a « *décidé lors du dernier Conseil de renvoyer ultérieurement à un débat élargi compte tenu, que le calendrier proposé pour une réflexion nous paraissait bien trop court et les informations sur le futur statut ESPE trop insuffisantes avant les vacances.* »

Il est convenu que les documents ne seront pas lus en séance.

Présentation générale du dossier par Hélène Ricaud Droisy.

Présentation du bilan des activités du travail de réflexion mené au sein de l'IUFM par Pierre Largy, Christine Vergnolle, François Maiple, et Annie Courseille, pour les groupes de travail 'Formation initiale', 'Formation Continue', 'Autres métiers de l'éducation et de la formation'.

Parmi les positions prises par les autres composantes pédagogiques, on notera des remarques communes : le calendrier intenable imposé pour la mise en œuvre de cette réforme, la lourdeur de la formation telle qu'elle existe actuellement, les inquiétudes quant à la place des contenus disciplinaires dans le nouveau concours et la formation qui y préparera, la survalorisation de la professionnalisation dans le concours.

Alain Cozic (UFR LLCE), Philippe Veyrunes (département sc. de l'éducation), Thierry Henocq (département mathématiques, informatique), sont présents pour présenter les points de vue de leurs composantes respectives.

A. Cozic souligne qu'à présent les composantes pédagogiques attendent une prise de position des conseils, elles sont unanimes sur ce point.

K. Duvignau insiste sur le fait qu'il ne faut pas mélanger les dossiers : la création d'une ESPE au sein de l'académie de Toulouse et le travail des maquettes en vue de l'évolution des masters.

Il est important que le CEVU se positionne sur la lisibilité en Midi-Pyrénées d'un grand établissement d'enseignement supérieur des métiers de la formation et de l'enseignement, et qu'il mène une réflexion politique sur la formation liée à l'enseignement.

Il est également regretté que le CA se soit positionné en votant une motion avant le CEVU et sans que les conseillers de ce dernier n'aient été informés.

F. Grèzes-Rueff souligne que le concours est lié à l'employeur (éducation nationale) qui fixe ses critères de recrutement. A cela, nous n'avons rien à exiger et notre travail consiste à organiser des formations aux métiers de l'enseignement.

Concernant l'opposition disciplinaire/professionnel, il est rappelé que tout le travail mené dans la plupart des blocs compétences de la formation s'appuie nécessairement sur les disciplines enseignées, et que la mise en avant de cette opposition est contre-productive.

Tout le monde, lors des différentes Discussion, s'accorde sur le fait qu'un socle disciplinaire solide est fondamental pour les futurs enseignants.

Cependant, il faut également penser à une culture disciplinaire, correspondant aux programmes des disciplines enseignées.

A Cozic estime que l'opposition entre les deux ministères (éducation, enseignement supérieur) dissociant formateur /employeur a également trouvé sa limite lors des débats de la dernière réforme et qu'il faut aller au-delà.

Ph. Veyrunes explique que les sciences de l'éducation ont dès l'automne réfléchi aux formes de collaborations et échanges qui pourront se mettre en place avec l'ESPE, et souligne le succès et l'importance d'une évolution de la mineure « Vers le professorat des écoles ».

P Largy rappelle qu'on ne peut demander au seul master de pallier les limites des étudiants accumulées depuis le début de la formation (limite par exemple relatives au niveau en langue), le master est le moment de la professionnalisation, et il ne faut pas alors parler « d'invasion du professionnel » dans la formation des futurs professeurs.

E. Fraga, soutenant l'importance d'une maîtrise forte de la discipline enseignée par les jeunes enseignants demande dans quelle mesure il est encore possible de demander un moratoire pour la réforme, de manière à prendre le temps de travailler. Quelle est encore notre marge de manœuvre quant au calendrier ?

Il est rappelé que la Commission composée par le Rectorat, s'est donnée le temps de la réflexion, puisque le projet envoyé le 28 février n'est pas un projet définitif et propose plusieurs possibilités (quant à la structure de rattachement notamment). Le ministère a également garanti que les régions ne resteraient pas sans école de formation des futurs

professeurs et que si les projets ne devaient pas être aboutis pour la rentrée, l'IUFM serait maintenu jusqu'à ce que les ESPE puissent réellement être mises en œuvre.

Th. Henocq rappelle l'importance de la mineure « Vers le professorat des écoles », dans un contexte concurrentiel entre les universités au niveau licence.

L'UPS propose une licence pluridisciplinaire préparant au master professorat des écoles. Les contenus disciplinaires de cette licence sont à l'heure actuelle 30% supérieurs à ce que l'on propose dans le cadre de notre mineure. C'est avant le Master qu'il faut préparer le socle de culture disciplinaire.

Sous prétexte du lien entre la formation et le concours, on ne peut se laisser dicter n'importe quoi : nous devons maintenir nos exigences.

Il se félicite de l'expression de la motion votée en CA.

P. Bouyssières insiste sur le fait qu'il nous faut, avec l'émergence du PRES, se considérer plutôt en complémentarité avec les autres universités plutôt qu'en concurrence.

Ph. Veyrunes confirme que nous allons poursuivre le travail sur le continuum licence-master, en complémentarité et non en concurrence avec ce qui se fait ailleurs. La licence pluridisciplinaire de l'UPS se centre sur la préparation au master PE, alors que nous avons choisi de permettre aux étudiants de rester dans leur discipline, prioritaire, qui leur permettra éventuellement une réorientation.

K. Duvignau espère que les maquettes de licence vont évoluer. La mineure PE propose un volume horaire pour math et français 30% inférieur à ce que propose l'UPS. L'articulation des compétences doit également être retravaillée.

A. Cozic souhaite revenir sur la formation en licence et rappelle qu'il nous faudra un jour prendre en compte les effets dévastateurs de la « compensation » des évaluations, et souhaite que quelqu'un lui démontre de façon irrémédiable et incontestable que la nouvelle maquette sera une amélioration de l'existant et en quoi ?

F. Grèzes-Rueff, pour convaincre A. Cozic, propose une lecture du texte relatif à la présentation des épreuves du concours. Sur les 4 épreuves de l'écrit, il est explicite qu'elles s'appuient sur la connaissance des contenus des programmes.

Il faut maintenant former des équipes tripartites (UFR/IUFM/enseignants en classe) pour travailler concrètement au montage de ces formations.

Il faut cesser l'hostilité de principe, et se lancer dans le travail de collaboration, qui, comme on en a fait l'expérience par le passé, sera fructueux.

Les questions du M2 en alternance, de l'année transitoire doivent commencer à être travaillées. L'année prochaine sera très difficile, il n'est pas possible de maintenir cette situation pendant 2 ans.

Il faut mettre en place les maquettes au plus vite sans atermoiement, il ne faut pas sacrifier trop de générations.

A. Cozic accorde qu'en effet, nous allons travailler ensemble, comme ça a été fait par le passé. Son inquiétude persiste malgré tout : où vérifie-t-on le niveau de compétence en langue ?

Face au rappel de l'importance du disciplinaire, Claudine Mélan insiste sur la nécessité de « savoir transmettre ». A hauteur égale, les savoirs transmis et la manière de les transmettre doivent être présents dans la maquette. Elle rappelle également qu'il y a quelques années, l'UT2 avait voté contre la mise en place d'une licence pluridisciplinaire préparant au concours PE.

A. Égéa rappelle le contexte national. Les réformes se suivent pour montrer que l'État se saisit de la question de l'échec scolaire. On doit suivre, et s'appuyer sur notre expérience, pour faire le moins mal possible. En soi, le développement du professionnel n'est pas un mal. On rappelle également que même bien formé, quand on rentre dans le système scolaire, c'est autre chose.

P. Bouyssières estime qu'il ne faudrait pas finir par mettre sur le dos des ESPE et de la formation des enseignants un échec scolaire trop élevé en grande partie dû à la structuration d'origine d'un secondaire encore très tourné vers le but unique de détection de l'élite républicaine, celle qui fréquentera les « classes prépas » et plus tard les « grandes écoles », au détriment des élèves « orientés » précocement vers des filières considérées à tort comme peu prestigieuses voire dégradantes parce qu'elles mènent plus vite à l'emploi. A ce titre, c'est d'abord l'écart de considération entre emplois dits intellectuels et emplois dits manuels qui est à l'origine de cette orientation ancestrale du secondaire.

Or, les temps ont changé. Nous ne sommes plus dans une société industrielle où une poignée de dirigeants suffisait à « faire marcher » une foule « d'exécutants ». Les nations ne peuvent plus se passer du développement maximum des potentiels et des compétences cognitives des citoyens, ne serait-ce que pour garder une place au sein des pays les plus développés...

Pour Ch. Vergnolle, une réforme est toujours un compromis insatisfaisant. Le bilan de la réforme Sarkozy est fait et il est très négatif ! La catastrophe dénoncée à l'époque, et dont on voit les effets aujourd'hui, ce sont des néo-titulaires qui ne savent pas ce que c'est qu'une classe. On a constaté des démissions, de jeunes enseignants en grande difficulté. Cette énorme erreur est stoppée, puisqu'on revient à une entrée progressive dans le métier. Un moratoire ne ferait que prolonger la situation catastrophique.

Dans la réforme, le M1 reste disciplinaire, les enseignants ont besoin d'une bonne assise disciplinaire, personne ne le discute.

L'urgence aujourd'hui est d'assurer une année transitoire.

P. Largy rappelle également que le fait de ne pas créer les ESPE ne sera peut être pas de notre fait. Le dossier proposant une ESPE comme « coquille vide » (juste une instance d'ingénierie des formations de professeurs) n'existe plus dans les textes. Il a été annoncé par circulaire qu'il y aurait reversement des enseignants IUFM aux ESPE.

Il considère également qu'un report ne servirait à rien : le ministère ne bougera pas les lignes adoptées qui répondent aux exigences que l'on avait : du disciplinaire, du didactique, de la connaissance des publics, de la recherche, des stages d'observation et d'application. Il ne faut pas passer à côté de la réforme.

P. Bouyssières propose qu'un compte-rendu le plus fidèle de cette discussion soit rédigé, et qu'à partir de nos débats, un texte de synthèse soit envoyé aux conseillers pour amendements et soit voté lors du prochain CEVU d'avril.

Les groupes de travail peuvent se mettre en place et commencer à travailler, ils n'ont pas besoin du « feu vert » du CEVU pour une première prise de contact. Il faut veiller à articuler notre travail au calendrier académique. La Commission FOI a commencé les réunions de travail sur ce thème.

3. Bilan financier et bilan des activités 2012 et projets 2013 de la DOSI et du SED

➤ SED

Présentation du bilan financier du SED pour 2012.

Il est notamment rappelé qu'un audit du SED a été réalisé, avec une enquête de satisfaction.

Un fonds d'Innovation Pédagogique est mis en place chaque année (15 000h pour l'ensemble du SED et 3 500h pour le FIP)

4 300 étudiants inscrits à au moins une UE en 2012/13.

2012 : enrichissement des ressources pédagogiques sur IRIS SED, enrichissement des activités en ligne (forum, chat), expériences de classes virtuelles, de devoirs électroniques, de questionnaires d'autoévaluation en ligne, suivi de stage en ligne.

Mise en place d'un label en collaboration avec la DTICE, TICEQual, auquel les UE du SED peuvent participer.

Etudes affinées (avec l'OVE) sur le taux de présence et réussite pour les étudiants du SED.

On constate qu'il y a très peu de présents, mais ceux qui viennent réussissent presque aussi bien que ceux qui sont en Contrôle continu.

Progression du nombre de formations ouvertes

Discussion

Les conseillers demandent l'accès aux statistiques évoquées.

La question des stratégies étudiantes est évoquée : comment rendre lisibles et quantifier ces stratégies (un étudiant est inscrit à 5 UE mais n'a l'intention d'en passer que 3 la 1^{ère} année, de redoubler pour passer les 2 suivantes... on ne peut pas dire qu'il s'agit d'échec).

Enrique Fraga présente une enquête, dont le bilan vient d'être présenté (réunion du 12 mars)

Au-delà du nombre d'inscrits UE au SED, il est demandé un chiffrage du nombre d'étudiants inscrits pour la totalité de leur formation à distance. Quel est le projet de l'université quant à cette thématique.

Par ailleurs, quel est le recrutement des étudiants du SED (origine géographique notamment) ?

➤ **DOSI**

Présentation de Céline Vaguer (cf. ppt).

4. Formation, Orientation, Insertion

➤ **Vote sur la convention pour stage d'observation UE 22 polyvalence et projet interdisciplinaire de la Mineure vers le professorat des écoles présentée par l'IUFM École interne de l'Université de Toulouse II-Le Mirail (version du 22/02/2013)**

Présentation Hélène Ricaud-Droisy et Céline Vaguer.

La convention-type de l'UT2 a été refusée par le Rectorat qui a proposé son modèle de convention. Cependant, la cellule juridique a relevé des points qui devront être modifiés afin d'être en conformité avec les derniers textes.

Le CEVU vote donc cette convention, sous réserve de prise en compte dans la convention, des remarques émises par la DOSI et la cellule juridique de l'UT2.

« Le CEVU approuve-t-il la convention pour stage d'observation UE 22 polyvalence et projet interdisciplinaire de la Mineure vers le professorat des écoles présentée par l'IUFM, compte tenu des observations faites ? »

Votants : 21

Abstention : 1, Pour : 20

Le CEVU émet un avis favorable à la majorité sur la convention pour stage d'observation UE 22 polyvalence et projet interdisciplinaire de la Mineure vers le professorat des écoles présentée par l'IUFM, sous réserve de validation du texte par la cellule juridique de l'UT2.

5. Désignation

➤ **Désignation de 2 enseignants rang A et 2 enseignants rang B pour la commission permanente d'avancement 2013**

La Commission permanente d'avancement s'est tenue le 14 mars, veille du CEVU. C'est pourquoi le bureau du CEVU a été sollicité pour valider les candidatures. Les enseignants désignés le 1^{er} juin 2012 ont tous présenté de nouveau leurs candidatures qui ont été validées par le bureau du CEVU du 1^{er} mars 2013 :

Myriam de Léonardis et Jacques Lajarrige enseignant-es de rang A

Jean-François Camps et Sébastien Rayssac enseignants de rang B

Aucune autre candidature n'a été transmise au CEVU.

Le VP CEVU propose aux conseillers de valider à leur tour ces candidatures pour la durée du mandat au CEVU des candidat-es.

Candidatures enseignant-es rang A : Myriam de Léonardis et Jacques Lajarrige
(*Seuls les enseignant-es de rang A prennent part au vote*)

Votants : 6
Pour : 6

Les candidatures pour la durée de leur mandat au CEVU de Myriam de Léonardis et de Jacques Lajarrige, enseignant-es de rang A, à la Commission permanente d'avancement sont approuvées à l'unanimité des votants.

Candidatures enseignants rang B : Jean-François Camps et Sébastien Rayssac
(*Seuls les enseignant-es de rang A et de rang B prennent part au vote*)

Votants : 14
Pour : 14

Les candidatures pour la durée de leur mandat au CEVU de Jean-François Camps et Sébastien Rayssac, enseignants de rang B à la Commission permanente d'avancement sont approuvées à l'unanimité des votants.

6. Charte du contrôle des connaissances

➤ **Modifications de l'article 3.1 « Accès aux salles »**

Laurent Matuszewski précise les modifications apportées à la Charte du contrôle des connaissances.

Ces modifications concernant l'accès aux salles d'examens.

Ces modifications ont été présentées et amendées par les responsables administratifs des composantes.

Principe : les étudiants peuvent entrer pendant une heure au-delà de l'heure d'ouverture des enveloppes contenant les sujets, lorsque le retard est lié à un événement indépendant de leur volonté. Aucun temps supplémentaire n'est cependant accepté.

Les étudiants ne peuvent pas sortir de la salle durant la première heure (sauf nécessité absolue).

En cas d'impossibilité de mise en place de cette mesure (ex. support utilisé pour l'examen ou durée de l'épreuve), elle sera indiquée dans les modalités de contrôle de connaissances.

Discussion

Il est également demandé que soit modifiée la phrase relative aux étudiants qui ne figureraient pas sur les feuilles d'émargement. Ils sont autorisés à composer : « la vérification de la réalité de son inscription sera effectuée ultérieurement ».

« *Le CEVU approuve-t-il les modifications apportées à l'article 3.1 « Accès aux salles » de la Charte du contrôle des connaissances ?* »

Votants : 21
Pour : 21

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur les modifications apportées à l'article 3 « Accès aux salles » de la Charte du contrôle des connaissances.

7. Vie Universitaire et Culture

➤ Commission FSDIE Projets du 19 février 2013

Christian Mange présente les 10 projets examinés par la Commission FSDIE Projets.
Le montant total attribué s'élève à 3 127,59 €.

« *Le CEVU approuve-t-il les avis de la Commission FSDIE Projets du 19 février 2013 ?* »

Votants : 21

Pour : 21

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur les avis de la Commission FSDIE Projets du 19 février 2013.

Pas de questions diverses.

La séance est close à 12H45.